CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
Prestations d'accompagnement de l'Organisme de Formation du CDGFPT88

Article 1 : Objet et champ d'application

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales d'utilisation des prestations concourant au développement des compétences proposées par l'organisme de formation du CDGFPT88 au profit des collectivités territoriales, de leurs établissements publics, des autres fonctions publiques ou de tout autre cocontractant (ci-après dénommé « le commanditaire »), de leurs agents actuels et futurs (ci-après dénommé « le bénéficiaire »), des financeurs, des vacataires et des prestataires externes éventuels.

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent dès toute inscription à une formation qu'elle soit certifiante, diplômante (certification inscrite au RNCP ou au RS) ou non, qu'elle soit de type stage inter ou intra entreprises ou collectivités, qu'elle se déroule en présentiel ou à distance, qu'elle soit synchrone (classe virtuelle) ou asynchrone (e-learning). Elles s'appliquent également dès l'entrée dans une démarche de bilan de compétences ou de validation des acquis de l'expérience, ci-après dénommées « la prestation d'accompagnement ».

Toute commande de prestation d'accompagnement commercialisée par l'organisme de formation du CDGFPT88, entraine et implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire, du financeur, du vacataire et du bénéficiaire aux présentes conditions générales d'utilisation.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du commanditaire, du financeur, du vacataire ou du bénéficiaire en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Désignation ou définition

Dans les paragraphes suivants, il convient de désigner par :

CDGFPT88 : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

BC : Bilan de Compétences

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

CGU : Conditions Générales d'Utilisation

Commanditaire : Toute entité qui passe commande d'un service ou d'un bien.

Bénéficiaire : Toute personne physique qui fait l'objet de la prestation d'accompagnement.

Financeur : Toute personne physique ou morale, autre que le commanditaire, qui finance tout ou partie de la prestation d'accompagnement.

Vacataire : Toute personne recrutée pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunéré à la vacation.

Prestataire externe : Personne physique ou morale, aussi appelée sous-traitant et liée à l'organisme de formation du CDGFPT88 par un contrat de sous-traitance, chargée de l'exécution de tout ou partie d'une prestation d'accompagnement concourant au développement des compétences.

Article 3 : Modalités d'inscription

3.1. Proposition commerciale

Sur demande téléphonique ou écrite du commanditaire, une proposition commerciale présentée sous la forme d'un devis est adressée au commanditaire. Les présentes conditions générales d'utilisation sont accessibles sur le portail de formation du CDGPFT88 : https://88.cdgplus.fr/catalogue-de-formations-cdg88/

Cette offre mentionne les conditions techniques d'exécution et les conditions financières applicables à la prestation d'accompagnement concernée.

3.2. Engagement des parties

Quand les documents de la proposition commerciale sont retournés dûment complétés et signés par le commanditaire, l'organisme de formation du CDGFPT88 rédige un contrat ou une convention de formation professionnelle. Selon le cas de figure, le contrat ou la convention de formation professionnelle est adressée au commanditaire, accompagnée, le cas échéant, d'un modèle de délibération autorisant l'autorité compétente à signer ladite convention.

L'organisme de formation du CDGFPT88 n'est engagé que si le contrat ou la convention de formation professionnelle ainsi que l'acompte, si ce dernier est dû, sont retournés dûment complétés et signés avant le délai mentionné dans le contrat ou la convention de formation professionnelle.

Il en va de même pour le commanditaire qui s'engage à accepter sans réserve les présentes conditions générales dès la signature du contrat ou de la convention de formation. L'acceptation des termes du contrat ou de la convention confère au bénéficiaire le statut de bénéficiaire inscrit.

3.3. Modalités d'inscription

Une fois les parties engagées, l'organisme de formation du CDGFPT88 adresse la convocation, le programme et le planning de formation ainsi que le plan d'accès aux bénéficiaires inscrits à la prestation d'accompagnement. Le commanditaire reçoit, le cas échéant, une copie des convocations.

Tous nos sites de déroulement en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux personnes en situation de handicap.

Pour les formations à distance, le lien de connexion sera envoyé au plus tard la semaine précédant la formation.

Article 4 : Cas des Formations Ouvertes à Distance (FOAD)

4.1. Descriptif

Une FOAD est une formation à distance par l'utilisation de modules de formation sur une plateforme sécurisée. Les services associés consistent en une assistance technique du bénéficiaire, un hébergement des données de formation par le CDGFPT88 et une assistance pédagogique.

4.2. Prérequis techniques

L'accès aux FOAD nécessite que le bénéficiaire dispose d'une adresse électronique et soit équipé d'un matériel informatique en adéquation avec les caractéristiques techniques propres à chaque formation.

Ces dernières sont indiquées dans le programme de formation.

Il appartient au commanditaire de s'assurer, sous son unique responsabilité et préalablement à l'inscription, de l'adéquation du matériel à disposition du bénéficiaire avec lesdites caractéristiques techniques.

Il appartient également au commanditaire, au sous-traitant le cas échéant, et au bénéficiaire, compte tenu de la nature du réseau Internet et des risques associés, de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

4.3. Accès

Après acceptation de la commande, l'organisme de formation du CDGFPT88 transmet à l'adresse électronique du commanditaire, du sous-traitant et/ou du bénéficiaire les liens et les éventuels codes d'accès à la plateforme (login et mot de passe). Ces liens et codes d'accès sont personnels, confidentiels et non transmissibles. Le commanditaire est seul responsable de toute utilisation frauduleuse de ces codes.

L'accès aux modules de FOAD (version disponible à la date de souscription) est consenti pour la durée de la formation et, le cas échéant, pour le nombre de bénéficiaires inscrits sur la convention ou le contrat de formation.

Le commanditaire, le sous-traitant, le vacataire et le bénéficiaire disposent, pendant la durée de la formation, d'un droit d'utilisation exclusif, non cessible et non transférable sur le contenu des modules.

Le commanditaire, le sous-traitant, le vacataire et le bénéficiaire s'interdisent expressément toute reproduction, représentation et/ou adaptation de tout ou partie des modules auprès de tiers, notamment via un Intranet ou un site Internet.

Article 5 : Modalités de facturation

Le coût d'une formation, d'un bilan de compétences ou d'un accompagnement VAE est établi selon les tarifs validés annuellement par le conseil d'administration du CDGFPT88 avant le 1er décembre de chaque année.

Les montants facturés couvrent les frais pédagogiques, la documentation et les autres prestations éventuellement indiquées pour chaque option proposée dans la convention de formation professionnelle.

Les prix des formations ne sont pas modifiables quel que soit le lieu où se déroulent les formations.

Les prix ne comprennent pas la restauration et l'hébergement des bénéficiaires le cas échéant.

Le prix forfaitaire est convenu pour le nombre de bénéficiaires mentionné dans la convention de formation.

A l'achèvement de la prestation, l'organisme de formation du CDGFPT88 adresse au commanditaire et/ou au financeur les attestations de présence des bénéficiaires et la facture mentionnant le prix total de la prestation, diminué du montant de l'acompte versé le cas échéant.

Le solde devra être réglé conformément aux mentions figurant sur la facture. Il n'y aura pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Article 6 : Modalités de paiement

6.1. Moyens de paiement

Le commanditaire ou le financeur effectue le règlement de la prestation en suivant les modalités indiquées sur l'avis des sommes à payer émis par la paierie départementale.

6.2. Procédure en cas de non-paiement

6.2.1. Cas des débiteurs publics

L'action du comptable public se prescrit en 4 ans.

Après prise en charge du titre de recette et ce quelle que soit la nature du produit, l'avis de sommes à payer est transmis au débiteur public via CHORUS PRO.

A défaut de paiement spontané, le débiteur public reçoit une lettre de relance puis une mise en demeure.

Si le débiteur public ne donne pas suite, le comptable en application des articles L 1612-15 et 1612-16 du Code Général des Collectivités Territoriales sollicite la Chambre Régionale des Comptes pour demander l'inscription de la dépense obligatoire, ou le Préfet pour mise en œuvre de la procédure de mandatement d'office.

6.2.2. Cas des débiteurs privés

A défaut de paiement dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de sommes à payer, une lettre de relance est envoyée.

Si la créance n'est pas payée dans les 30 jours, le comptable en poursuit le recouvrement forcé par toutes voies de droit, soit par la saisie administrative à tiers détenteur (que sont les banques, les employeurs, les caisses de retraite, Pôle Emploi, etc.) ou par toute autre action d'exécution forcée. Il peut également faire appel aux huissiers de justice au titre de la procédure "phase comminatoire amiable".

Article 7 : Conditions d'annulation de la prestation

7.1. Du fait de l'organisme de formation du CDGFPT88

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et qu'elles qu'en soient les causes, l'organisme de formation du CDGFPT88 se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation et notamment si le nombre de participants est inférieur à huit. Une information écrite sera adressée au commanditaire, au financeur, au sous-traitant ou au vacataire le cas échéant, et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

7.2. Du fait du commanditaire ou du bénéficiaire

Si le commanditaire ou le bénéficiaire n'a pas informé l'organisme de formation du CDGFPT88 de l'annulation de son inscription 7 jours au moins avant la date de début de la prestation, l'organisme de formation du CDGFPT88 se réserve le droit de conserver l'acompte versé.

En cas d'annulation de son inscription en cours d'accompagnement, à la seule initiative du commanditaire et/ou du bénéficiaire et sans aucune justification, le commanditaire s'engage à payer à l'organisme de formation du CDGFPT88 la totalité du prix de la prestation concernée.

7.3. Force majeure

En cas de force majeure, notamment les grèves, guerres etc. ou tout autre événement imprévisible, irrésistible, insurmontable, indépendant de la volonté de l'organisme de formation du CDGFPT88 et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif

à leur exécution, suspendent de plein droit les obligations de l'organisme de formation du CDGFPT88 et le dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Dans ce cas, le commanditaire a la faculté de résilier le contrat ou la convention de formation professionnelle en adressant à l'organisme de formation du CDGFPT88 une lettre recommandée avec AR et l'organisme de formation du CDGFPT88 lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation éventuels qu'il aura engagés, ou délivrera, au choix du commanditaire et/ou du financeur, un avoir du même montant.

Article 8 : Données à caractère personnel

Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par une référence à un numéro d'identification ou à un plusieurs éléments qui lui sont propres.

Les données personnelles du commanditaire, du financeur, du prestataire externe, du vacataire et du bénéficiaire nécessaires à l'organisation de la prestation d'accompagnement font l'objet d'un traitement informatique par les agents de l'organisme de formation du CDGFPT88 et sont enregistrées sur le serveur et les logiciels applicatifs du CDGFPT88.

Conformément à la réglementation en vigueur, le commanditaire, le financeur, le sous-traitant, le vacataire et le bénéficiaire disposent sur les données les concernant un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer en s'adressant directement au service qualité du CDGFPT88 par mail à l'adresse qualité@cdg88.fr ou par courrier à l'adresse suivante CDGFPT88 – Service Qualité – 1 Chemin de l'orée du bois – 88390 UXEGNEY.

Pour toutes questions relatives au respect de la réglementation en vigueur en termes de protection des données personnelles, vous pouvez saisir le délégué à la protection des données de la collectivité : Centre de gestion de fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle – Unité RGPD via le formulaire de contact suivant : https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/CDGCO.aspx?hr=823157 »

Une réclamation peut également être portée à la connaissance de la CNIL via le site www.cnil.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS cedex 7.

Article 9 : Responsabilités

Les agents du CDGFPT88 sont tenus à une obligation de discrétion professionnelle.

Sauf condition particulière dérogatoire, le CDGFPT88 et son organisme de formation ne peuvent être tenus pour responsable de l'utilisation par le commanditaire, le financeur, le prestataire externe, le vacataire ou le bénéficiaire, des informations qui lui auront été transmises dans le cadre et pour la bonne réalisation de la prestation d'accompagnement.

Article 10 : Assurances

Le CDGFPT88 est couvert par une assurance responsabilité civile pour ses domaines d'activités.

Il appartient au commanditaire et au bénéficiaire de veiller à ce qu'ils soient eux-mêmes couverts, pour toute la durée de la prestation, par des assurances adaptées pour les risques, quels qu'ils soient, et qu'ils encourent à l'occasion de déplacements, de participation à des événements ou de dommages causés par des tiers.

Dans ce cadre, le commanditaire, le bénéficiaire et leurs assureurs renoncent à tous recours contre le CDGFPT88 et son organisme de formation.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Le CDGFPT88 demeure seul propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle et intégrés dans ses prestations. Il en va de même du savoir-faire de ses formateurs et du contenu des rapports rédigés par ses services et ses partenaires.

Le CDGFPT88 est le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à la documentation mise à la disposition du bénéficiaire. En conséquence, le bénéficiaire s'interdit de reproduire, en partie ou en totalité, d'adapter, de modifier, de diffuser à des tiers les supports mis à sa disposition sans l'accord préalable du CDGFPT88.

Article 12 : Probité et transparence

L'organisme de formation du CDGFPT88 veille à mener ses activités avec honnêteté, transparence, intégrité, fiabilité et responsabilité et entend que toute personne physique ou morale en relation avec lui adhère aux mêmes valeurs.

Article 13 : Réclamation

Le commanditaire, le financeur, le bénéficiaire, le prestataire externe et le vacataire ont la possibilité d'adresser une réclamation ou une suggestion d'amélioration en cliquant sur le formulaire de réclamation accessible sur le site Internet du CDGFPT88. Les services concernés s'efforceront d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 14 : Droit applicable – litiges

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises à la réglementation française.

Les parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles.

A défaut, tout litige ou toute contestation portant sur les présentes conditions générales d'utilisation pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Nancy territorialement compétent situé 5 place de la carrière - 54 000 NANCY, par courrier ou via le portail de téléprocédures : www.telerecours.fr.

En signant la convention, le contrat de formation, le contrat de sous-traitance, le contrat de vacation, le commanditaire, le bénéficiaire, le financeur, le vacataire ou le sous-traitant déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales d'utilisation de l'organisme de formation du CDGFPT88.